**AVIS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT**

La Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales de Marrakech (Université Cadi Ayyad) annonce l’ouverture d'un concours de recrutement de (01) Professeur de l’Enseignement Supérieur Assistant pour le **Centre Universitaire Kelaa des Sraghna Session 15/12/2018**, dans la spécialité suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Etablissement** | **Spécialité** | **Nombre de poste**  |
| Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales MarrakechPour le le Centre Universitaire Kelaa des Sraghna | القانون العام | 01 |

Le concours est réservé uniquement aux fonctionnaires titulaires d’un doctorat national ou d’un doctorat d’Etat ou d’un diplôme reconnu équivalent.

**Les candidats(es) intéressés (es) doivent s’inscrire sur le lien électronique suivant**

**concours.uca.ma**

**L’inscription sur le lien précité doit se faire avant le 7/12/2018**

Le concours de recrutement des professeurs assistants comporte les épreuves suivantes :

* Une épreuve concernant les titres et les travaux des candidats.
* Une épreuve exposé-discussion avec le jury.

Les candidats convoqués pour l’épreuve orale sont invités à déposer les pièces suivantes auprès du service des ressources Humaines du **CENTRE UNIVERSITAIRE kELAA DES SRAGHRA** avant la date de l’entretien oral :

* Une demande portant le nom, l’adresse, et le n° du téléphone du candidat ;
* Une autorisation officielle de participation au concours ;
* Deux (02) copies légalisées de la carte d’identité nationale ;
* Deux (02) extraits d’acte de naissance récents ;
* Cinq (05) exemplaires des diplômes certifiés conformes aux originaux ;
* Cinq (05) exemplaires de la thèse de doctorat;
* Cinq (05) exemplaires de l’ensemble des travaux de recherche personnels, ou en collaboration (Articles, Ouvrages, Etudes, Monographies, ….) ;
* Une copie (01) de l’arrêté d’équivalence pour les diplômes étrangers.

NB : **La légalisation des pièces susmentionnées doit se faire avant le 2018/12/07.**

La liste des candidats admis à l’épreuve d’exposé-entretien sera publiée sur le portail de l’emploi public et sur le site de l’établissement.

La liste des candidats admis définitivement et la liste d’attente seront publiées sur le portail de l’emploi public et sur le site de l’établissement.